

Déposé le : 2015-06-10

N° de dépôt : CAT- 064

Secrétaire : *Mosine Dubeaut*



Projet de loi privé n° 205
Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Mémoire

Présenté par M. Bernard Sévigny
Maire de Sherbrooke

Le 10 juin 2015

Préambule

Monsieur le Président;

Monsieur le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pierre Moreau;

Monsieur le Député de Sherbrooke, Luc Fortin;

Membres de la Commission de l'aménagement du territoire;

Permettez-moi d'abord de remercier le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour son ouverture ainsi que le député de Sherbrooke pour avoir porté cette pièce législative qui fait écho à la volonté du conseil municipal de réviser sa structure politique et administrative.

Comme vous le savez, la structure politique de la Ville de Sherbrooke héritée du regroupement municipal de 2001 comporte 6 arrondissements, 19 conseillers municipaux et 4 conseillers d'arrondissement. Il est à noter que les arrondissements de Lennoxville et de Brompton sont les moins peuplés de toutes les grandes villes du Québec constituées en arrondissement.

Au cours des 12 premières années d'existence de la nouvelle Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a procédé à des ajustements dans sa structure administrative et obtenu un certain nombre de modifications au décret créant la nouvelle Ville de Sherbrooke par le gouvernement du Québec. Chacune de ces décisions visait des objectifs d'efficacité, d'efficience et une plus grande équité entre les citoyens de la nouvelle ville.

Le projet de réforme adopté par le conseil municipal de Sherbrooke le 3 mars 2014 s'inscrit dans cette même volonté d'efficacité et d'efficience, notamment en allégeant la structure politique de la Ville de Sherbrooke et en modifiant les pratiques de gestion des loisirs et de l'entretien des parcs.

Comme tous les paliers de gouvernement, le monde municipal a aussi la responsabilité de rendre son administration agile, efficace, efficiente et fiable. Le projet de réforme présenté dans le projet de loi n° 205 est le prélude d'une révision systématique des activités municipales visant à optimiser les ressources de l'organisation.

La nouvelle structure politique et la centralisation de la gestion des services de loisir et des parcs exigent des changements importants dans l'organisation du travail des employés de la Ville. Ces mesures permettront de réaliser des économies de 2 millions de dollars :

- 1 350 000 \$ dans la structure administrative;
- 650 000 \$ dans la structure politique.

Le volet administratif du projet de réforme a été mis en œuvre le 1^{er} juin 2015 :

- Il concerne la centralisation de la gestion des services de loisir et des parcs (l'exercice par la ville-centre des compétences d'arrondissement);
- L'élaboration d'un contrat de performance par lequel les services de loisir et de gestion des parcs de la Ville vont rendre compte de leurs activités auprès des conseils d'arrondissements.

Le règlement sur l'exercice des compétences d'arrondissement par la Ville de Sherbrooke et le contrat de performance entre la Ville et les arrondissements ont été **adoptés à l'unanimité** par le conseil municipal, lors de la séance publique du 1^{er} juin dernier.

Le présent projet de loi n° 205 porte sur le volet de la structure de gouvernance de la Ville :

- Réduction du nombre d'arrondissements de 6 à 4;
- Réduction du nombre de conseillers municipaux de 19 à 14;
- Abolition des deux postes de conseillers d'arrondissement de Brompton.

La légitimité de la démarche

Les grands paramètres de la proposition ont été placés au cœur de la campagne électorale de novembre 2013 d'une façon claire, limpide et sans équivoque. Par conséquent, le projet de réforme a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique.

Le projet de réforme s'inspire des réussites obtenues de la fusion municipale comme la mise en commun de trois communautés distinctes – Rock Forest – St-Élie – Deauville et des pratiques observées dans d'autres villes de taille comparable.

La réforme adoptée par le conseil municipal représente une vision fonctionnelle, moderne, fondée sur l'équité entre les différentes communautés du territoire, respectueuse des concepts de représentation démocratique et de l'évolution des besoins des citoyennes et des citoyens.

Processus de consultation publique

Un mécanisme d'information et de consultation, tiré de la Politique de consultation publique de la Ville, a été mis sur pied pour favoriser la compréhension, l'appropriation et la bonification de la proposition de réforme.

Date	Approches	Objectifs / Résultats
Lundi 20 janvier 2014	Présentation en atelier de travail des élus le projet de réforme et période d'échanges.	Entreprendre le débat sur le projet de réforme.
Lundi 20 janvier 2014	Dépôt au conseil municipal du projet de réforme sur la structure politique et les services de proximité.	Vote sur le dépôt du projet : Pour : 16 Contre : 4
Lundi 20 janvier 2014	Adoption par le conseil municipal du processus de consultation publique proposé.	Vote sur le processus de consultation : Pour : 17 Contre : 3
Mardi 21 janvier 2014	Distribution à toutes les portes du territoire, par la poste, d'un dépliant qui résume le projet de réforme.	Informar la population de Sherbrooke sur les intentions de la proposition de réforme.
Mardi 21 janvier 2014	Mise en ligne d'une section Web sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke.	Dépôt des documents, mémoires, rapports et application pour poser des questions et émettre des commentaires.
Lundi 27 janvier 2014	Conseils d'arrondissements dans chacun des arrondissements : période réservée aux questions des citoyens et des citoyennes.	Les commentaires des citoyens ont été consignés et remis aux élus.
Du 3 au 7 février 2014	Sondage scientifique mené auprès de 800 citoyens et citoyennes de la Ville de Sherbrooke par la firme CROP sur le projet de réforme.	Les résultats du sondage ont été remis aux élus et rendus public le 23 février 2014.
Mardi 4 février 2014	Séance de consultation publique web sur le projet de réforme diffusée en direct.	Dépôt de six mémoires et participation d'une trentaine de citoyens.
Mercredi 5 février 2014	Séance de consultation publique web sur le projet de réforme diffusée en direct.	Dépôt de six autres mémoires et participation d'une vingtaine de citoyens.
Vendredi 14 février 2014	Dépôt auprès des élus du rapport de consultation publique ainsi que des résultats du sondage scientifique.	Compléter les informations pour favoriser la prise de décision éclairée par les élus.

Date	Approches	Objectifs / Résultats
Samedi 22 février 2014	Lac-à-l'épaule sur le projet de réforme.	Plusieurs modifications sont apportées au projet.
Lundi 3 mars 2014	Vote sur le projet de réforme révisé.	Vote sur le projet de réforme : Pour : 17 Contre : 3

Il faut dire que le sondage réalisé par la maison CROP a indiqué que 74 % des répondants qui ont exprimé une opinion sont en faveur du projet de réforme dans son ensemble alors que 26 % se sont dits contre le projet. Pour l'ensemble du projet de réforme, 65 % des répondants de l'Arrondissement de Brompton se disent en défaveur.

Modifications au projet de réforme

Le nouveau projet de réforme a donc fait l'objet de nombreuses modifications suggérées tantôt par les élus municipaux eux-mêmes, tantôt par les groupes du territoire et tantôt par les citoyens qui ont eu accès à différents canaux pour exprimer leurs préoccupations, commentaires et suggestions.

Au cours du lac-à-l'épaule des élus tenu le samedi 22 février 2014, plus d'une trentaine de modifications ont été apportées au projet de réforme.

Les membres du conseil municipal ont notamment convenu de réduire le nombre d'élus à 14 (plutôt qu'à 12 tel que présenté dans le projet original) et le nombre d'arrondissements à 4.

Pour des raisons d'ordre historique et géographique, les élus ont aussi accepté que soit accordé au nouveau district de Brompton, une protection particulière, un statut spécial lui garantissant les privilèges d'un statut d'arrondissement malgré son regroupement avec un autre arrondissement en l'occurrence, celui de Rock Forest – St-Élie – Deauville.

- Regroupement de l'arrondissement de Brompton avec celui de Rock Forest – St-Élie – Deauville plutôt qu'avec celui de Fleurimont;
- Maintien de l'intégrité du territoire du nouveau district de Brompton;
- Maintien du budget dédié au chantier de l'Arrondissement de Brompton;
- Maintien du budget dédié aux organismes de l'Arrondissement de Brompton;
- Maintien du budget dédié aux parcs de l'Arrondissement de Brompton;
- Maintien du service d'inspecteur en bâtiments de l'Arrondissement de Brompton;

- Création d'un nouveau comité consultatif de Brompton regroupant les acteurs de la communauté;
- Révision du mandat et de la composition du comité consultatif agricole de la Ville de Sherbrooke de manière à aborder les préoccupations des secteurs agricole, rural et forestier du territoire.

Au chapitre de la représentation politique, les élus de Sherbrooke ont accepté, **à 17 voix contre 3**, que le district électoral de Brompton puisse compter une population de 6 900 personnes (ce qui est le cas dans les faits actuellement puisque la présidente de l'Arrondissement de Brompton siège comme conseillère municipale au conseil municipal) alors que les 12 autres districts électoraux compteront en moyenne 12 500 personnes (à l'exception de l'Arrondissement bilingue de Lennoxville qui compte 5 300 habitants).

La communauté de Brompton

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été mises sur pied par les instances municipales et paramunicipales à l'attention de la communauté de Brompton. Que ce soit les mises à niveau des infrastructures en eau potable, le partage de la propriété d'Hydro-Sherbrooke à tous les citoyens du territoire de la nouvelle Ville de Sherbrooke, l'implantation d'importants équipements dans les parcs de l'arrondissement ou l'accès des membres de la communauté à de l'expertise riche et variée de la ville-centre, la communauté de Brompton a particulièrement été bien servie par le regroupement municipal de 2001.

Plus récemment, la mise sur pied d'un projet « Rue Principale » dans l'Arrondissement de Brompton par Commerce Sherbrooke en 2012 ou la construction d'une coopérative d'habitation de quarante unités de logements inaugurée en 2013 témoignent de la préoccupation des élus de Sherbrooke quant à la qualité de vie des différentes communautés qui constituent la Ville de Sherbrooke.

Plus récemment, trois importants projets dont vont tirer profit les citoyens de Brompton ont été réalisés ou sont en phase de réalisation.

- Une entente de financement de 10 ans de plus d'un million de dollars entre la Ville de Sherbrooke et la corporation gestionnaire de l'aréna Philippe-Bergeron de l'Arrondissement (réalisée);
- La construction d'une nouvelle caserne de pompiers de 4,6 millions de dollars qui assure à la communauté de Brompton un service de pompiers permanents et de premiers répondants (réalisée);

- La construction d'un centre communautaire de 2,7 millions de dollars en 2015 intégrant un point de services municipaux (projet adopté par le conseil municipal lors de l'assemblée spéciale du 12 mars 2014).

Conclusion

Les orientations adoptées par le conseil municipal, à 17 voix contre 3, notamment le statut spécial du district de Brompton, permettront de préserver la dynamique de la communauté et d'assurer à la communauté de Brompton le respect de sa différence. Plusieurs élus municipaux qui se sont exprimés lors de l'adoption du projet de réforme le 3 mars 2014, ont affirmé que la protection particulière accordée au district de Brompton représente le fruit de compromis qu'ils ont accepté en reconnaissance du caractère distinct de l'Arrondissement ainsi que le poids démographique du district de Brompton (6 900 hab.) par rapport aux autres districts électoraux (entre 11 000 hab. et 13 300 hab.).

L'élu du nouveau district de Brompton travaillera, à compter de 2017, avec les trois élus municipaux des trois autres communautés regroupées dans le même arrondissement de « Rock Forest – St-Élie – Deauville – Brompton ». En raison du statut spécial accordé au district de Brompton, la communauté disposera de tous les outils permettant son épanouissement et son développement au sein de la Ville de Sherbrooke.